

CE CERTIFICAT RECONNAÎT QUE LA

VILLE DE PARIS

A ÉTÉ DÉSIGNÉE COMME

# COMMUNAUTÉ BLEUE

PRÉSENTÉ EN CE JOUR,

22 mars 2016

*Parce que l'eau est au cœur de l'activité humaine, elle doit être régie par des principes qui favorisent une utilisation raisonnable, une répartition équitable et un traitement responsable afin de préserver l'eau pour la nature et pour les générations futures. Une Communauté bleue se doit de traiter l'eau comme faisant partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité. La Ville de Paris, France, a été désignée « Communauté bleue » pour sa capacité à : 1) Reconnaître le droit à l'eau comme droit de la personne; 2) Promouvoir des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées financés, détenus et exploités par l'État; 3) Promouvoir la consommation de l'eau du robinet plutôt que l'eau embouteillée dans les installations publiques et dans le cadre d'événements municipaux. Le Projet planète bleue félicite la Ville de Paris pour cette réalisation exceptionnelle.*



Maude Barlow  
Fondatrice  
Projet planète bleue

